

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
21

Conseillers absents :
12

Séance ordinaire du 28 septembre 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-huit septembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Isabelle TINCHANT-MERLI, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI et Sébastien BURGUY

Excusés (12) :

M. Philippe WOLFF (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Richard PISZEWSKI
Mme Marie ADAM (procuration à Mme LOUIS)
M. Adriano MARCUZ
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURGUY)
M. Lucas SCHERRER (procuration à M. KIMMICH)
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 6 de l'ordre du jour

Acquisition de parcelles rue de l'Aérodrome

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est propriétaire d'un vaste terrain sur lequel est implanté la centrale thermique du RINDERACKER.

La partie située en face de la chaufferie, d'une superficie de plus de 55 ares, représente un intérêt pour la ville.

En effet, il est envisagé d'y construire une annexe du centre technique municipal dont la vocation sera de rationaliser les différents lieux de stockage jusqu'à présent disséminés dans toute la ville.

Après discussions avec m2A, il est convenu que le découpage de la parcelle mère cadastrée section BO n° 13 d'une surface de 1ha 16a 12ca sera opéré de la manière suivante :

- une parcelle d'environ 42 ares, emprise foncière de la centrale thermique, dont m2A conservera la propriété ;
- deux parcelles respectivement de 14 ares environ et de 4 ares environ qui seront intégrées dans le domaine public communal de la ville, compte tenu de leur nature (voie d'accès, trottoir) ;
- une parcelle de 55 ares environ sur laquelle sera construite l'extension du centre technique municipal.

La valeur vénale de cette parcelle a été estimée à 4 000€ de l'are par la direction départementale des finances publiques dans son avis du 12 décembre 2022. L'agglomération acceptant d'appliquer la marge d'appréciation de 10% au profit de la ville, le prix de vente serait fixé à 3 600€ de l'are, soit un total estimé à 200 000€.

Les parties de terrain d'environ 14 ares et 4 ares ayant vocation à intégrer le domaine public de la Ville seront acquis à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de trois parcelles représentées sur le croquis annexé à la présente, d'environ 14, 4 et 55 ares, issues du morcellement à intervenir de la parcelle cadastrée section BO n° 13 d'une surface actuelle de 1ha 16a 12 ca ;
- de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique pour les deux parcelles destinées à intégrer le domaine public communal et à 3 600€ de l'are pour la parcelle destinée à accueillir la future annexe du centre technique municipal ;
- de charger Maître Olivier BELTZUNG, notaire, de la rédaction des actes authentiques à intervenir ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 03 octobre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,

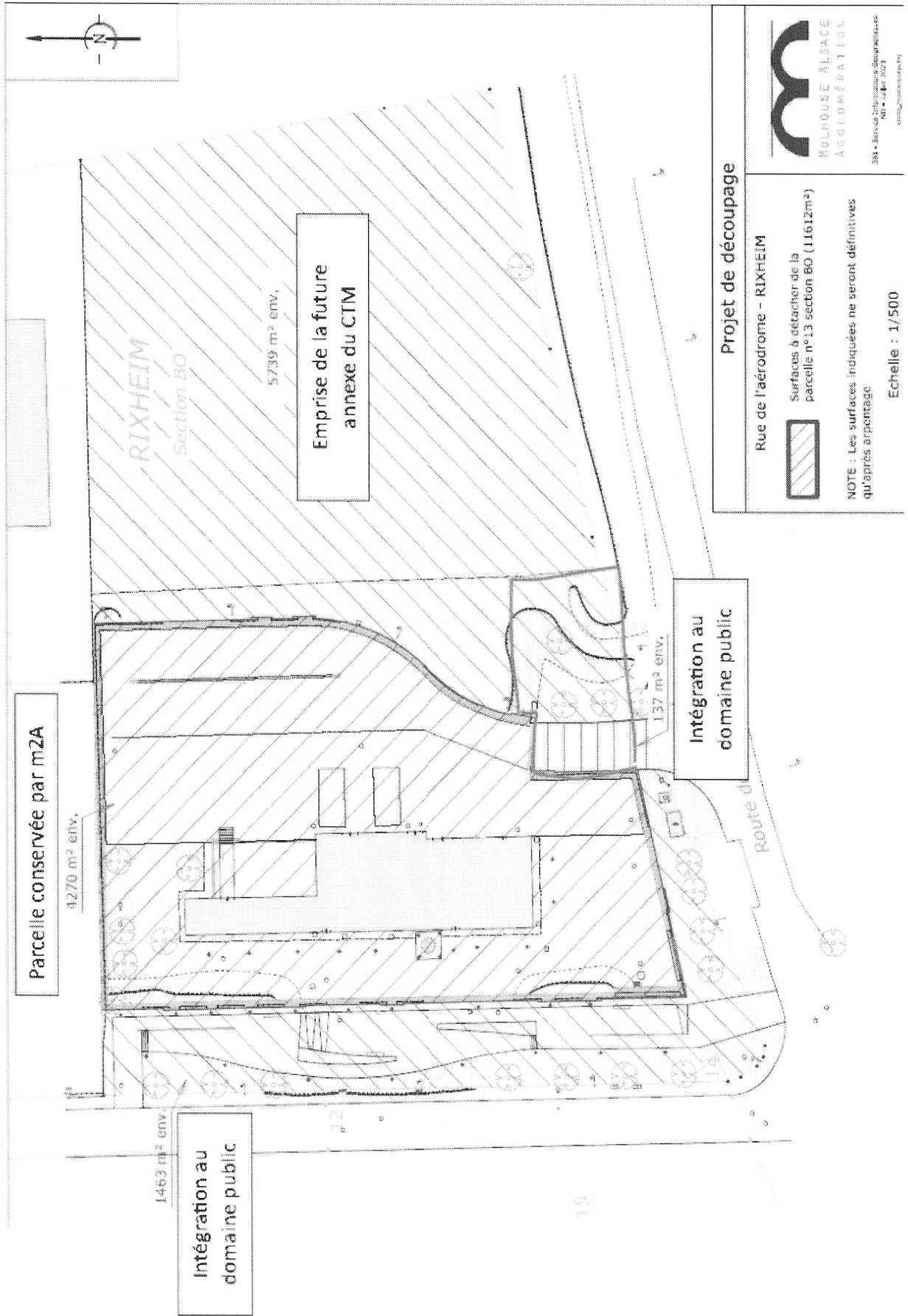


Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **03 OCT. 2023**



Projet de découpage

Rue de l'aérodrome - RIXHEIM

Surfaces à détacher de la parcelle n°13 section BO (11612m²)

NOTE : Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après arpentage

Echelle : 1/500

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

381 - Bureau d'Urbanisme, Développement et
03 83 31 20 21
urbanisme@mulhouse.fr